

**Rapports de majorité et de minorité de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Insalubrité et nuisances à la rue de la Coulouvrenière: quelle est la situation depuis le vote de la pétition P-141?»**

**A. Rapport de majorité de Mme Marie-France Spielmann.**

**Préambule**

La pétition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions en date du 28 novembre 2007.

Cette dernière s'est réunie pour traiter cette pétition les 10 décembre 2007, 28 janvier 2008, 4 et 18 février, 10 mars, 14 avril et le 2 juin 2008, sous la présidence de M. Alexandre Wisard, puis celle de M. Jean-Charles Lathion pour la séance du 30 juin 2008.

Les notes de séances ont été prises par Mme Lucie Marchon, que nous remercions.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 10 décembre 2007**

*Audition de M. et Mme von Mandach et de Mme Anne-Michèle Stupf Schwarz, représentants de la Société coopérative du Rhône*

Mme Stupf Schwarz précise que la pétition parle du déplacement des activités telles que les incivilités et les beuveries, mais pas de la culture alternative. Elle ne voit aucun inconvénient aux activités du Théâtre et du Cinéma Spoutnik, ni de la troupe Autrement. Elle rappelle que les pétitionnaires avaient déjà déposé une pétition P-141, en mai 2005, dont ils ont reçu le rapport en janvier 2007. Elle a été étonnée de la manière dont chacun s'est renvoyé la responsabilité; ce rapport a été renvoyé au Conseil administratif et rien ne s'est passé depuis lors. Une nouvelle pétition a été déposée. La situation s'est dégradée, essentiellement par rapport au problème de la drogue; de nouvelles ethnies ayant pris le marché et les dealers sont plus agressifs.

Mme von Mandach confirme qu'il y a un changement au niveau des dealers, que des personnes sont suivies et agressées lorsqu'elles rentrent à leur domicile dans le nouvel îlot de la rue de la Coulouvrenière. Les pétitionnaires de la rue du Tir étaient davantage dérangés par le bruit que par les dealers, car les dealers se trouvent sur la petite rue qui débouche précisément sur la coopérative du Rhône.

En ce qui concerne les activités nuisibles de l'Usine, les habitants remarquent une différence de traitement selon les quartiers. Parfois, la police est présente aux sorties des boîtes de nuit, à Carouge notamment, ce qui n'est pas le cas à l'Usine. Les habitants pensent que ces établissements devraient fermer à 1 h du matin. La musique, en particulier les basses, sont très nuisibles et font trembler les vitres de 18 h à 6 h du matin. De plus, certaines fêtes se font dans des salles non insonorisées. Les claquements de portes très fréquents et les fenêtres ouvertes pendant les soirées provoquent des nuisances importantes. Les pétitionnaires ont rencontré tout le monde et ont parlé de ces faits. La réponse donnée a été que rien ne pouvait être fait en raison de la chaleur. En réponse à une proposition de soutien pour l'installation d'une climatisation, il leur a été dit que les fenêtres ouvertes étaient une meilleure solution. Concernant la proposition de porter les barrières au lieu de les traîner tôt le matin, ou de leur mettre des pieds en caoutchouc, aucune réponse n'a été obtenue.

Dans ce quartier, il y a une imbrication de plusieurs problèmes. Il est possible de négocier certaines choses avec l'Usine, mais il y a toute une population qui passe le soir à l'extérieur, qui ne vient pas pour la culture, mais pour ce qu'il y a autour. Il est difficile de faire la différence. Peut-être que, sans la présence ouverte de la drogue, il y aurait plus de gens intéressés par la culture.

Les nuisances forment un tout mais, ce qu'il y a de plus nuisible, ce sont les vomis et l'urine (il faut le voir pour le croire), et cette conjonction de choses est invivable pour les habitants, surtout pour les familles. Il suffirait aux membres de la commission de se déplacer un dimanche matin pour constater l'état de la chaussée, qui est une zone sinistrée.

Les conditions de vie des habitants s'amélioreraient clairement si les activités de l'Usine se terminaient à minuit la semaine et à 2 h du matin le week-end.

### **Séance du 28 janvier 2008**

#### *Audition des membres de l'Association L'Usine*

Sont présents: M. André Joye, programmateur du Zoo, Mme Marcelle Braegger, permanente de l'Association L'Usine, Mme Albane Schlechten, permanente de l'Association l'Usine, M. Pascal Knoerr, programmateur du Cinéma Spoutnik, M. Vincent Bertholet, technicien au Théâtre du Spoutnik, et M. Alexandre Bürkli, du KAB.

L'Usine est un centre culturel autogéré, sis au sous-sol, au rez-de-chaussée et dans les deux premiers étages du bâtiment de l'ancienne Usine de dégrossissage d'or (UGDO), attribué par la Ville de Genève en 1989 sous forme d'un prêt à usage à l'Association Etat d'urgences (qui est devenu l'Association L'Usine en 1998) pour y réaliser des activités artistiques, culturelles et socioculturelles. La convention est à renouveler tous les cinq ans.

Aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages, la Ville loge «Autrement aujourd'hui», une association qui fait du théâtre avec des personnes handicapées, ainsi que des ateliers pour des artistes et une salle de répétition.

L'Association L'Usine est une association à but non lucratif, fédérant les associations, ainsi que les collectifs de programmation et les ateliers au sein du bâtiment. Son but est l'encouragement, la promotion et le développement de la culture sous toutes ses formes, notamment dans les domaines du cinéma, du théâtre, de la musique électronique, de l'art plastique, et toutes performances artistiques ou sociales s'y rapportant.

Le principe de fonctionnement de l'Usine est l'autogestion: la souveraineté est à l'assemblée générale; la gestion exécutive est attribuée à la réunion de gestion où sont représentés les différents collectifs et ateliers de l'association. Les associations sont indépendantes et autonomes, quelques-unes reçoivent des subventions de la main publique, d'autres sont autofinancées.

Les principes fédérateurs de l'Association L'Usine sont, entre autres, le refus de toutes sortes de sponsoring privé, le rejet de la hiérarchie, du profit, de la concurrence, des salaires interdisant toute aliénation à la consommation, la revendication d'une éthique de vie et de travail fondée sur la liberté et le plaisir, une volonté de toujours privilégier la polyvalence à la division du travail et à la spécialisation, ainsi qu'une implication dans la vie politique, culturelle et sociale de Genève.

L'Usine offre au centre-ville un lieu vaste où convivialité, vie nocturne et culture off peuvent s'exprimer. Le côté le plus visible de l'Usine est la programmation des spectacles, manifestations, fêtes, concerts et expositions présents dans les différents lieux qui la composent :

- une salle de concert, investie par le KAB et PTR, une scène pour les groupes locaux, ainsi que pour des groupes internationaux qui se positionnent en dehors du *mainstream*;
- une salle polyvalente, le Zoo, spécialisée depuis plusieurs années dans les musiques électroniques;
- le Théâtre de l'Usine, la scène la plus importante pour les créations de danse contemporaine et de théâtre de groupes locaux et régionaux. Il accueille également des spectacles de danse et théâtre contemporain de Suisse et de l'Europe;
- le Cinéma Spoutnik, qui regroupe les amatrices et amateurs d'images en tout genre et de perspectives de cinéma élargies;
- l'espace d'art contemporain Forde, qui n'est pas une galerie mais un lieu de production et d'expression artistiques;
- Le Café-Restaurant Moloko, le coeur de l'Usine, accueillant les «usiniens» et un public de tout horizon, proposant des expositions et concerts.

L'Usine privilégie surtout les interdépendances entre les différentes entités dans le bâtiment, par exemple en constituant des chaînes de production pour la musique (locaux de répétition, studio d'enregistrement, agences pour groupes, label, salle de concert) ou en organisant des événements dans plusieurs espaces simultanément. (festival particules, électron, etc.).

L'Association L'Usine bénéficie d'une patente pour les trois buvettes publiques et d'un horaire d'ouverture de 8 h du matin à 5 h du matin depuis 1999 (surtout utilisé les week-ends).

En 2002, un jugement du Tribunal de première instance dans l'affaire Société Privée de Gérance, Société Barbier-Mueller, la communauté des copropriétaires des immeubles 1, 1 bis et 3 de la rue du Tir, la coopérative des habitants des immeubles de la rue des Rois et de la Coulovrenière contre l'Association L'Usine, pour des nuisances dans le quartier, a débouté les demanderesse. Le tribunal a conclu que les activités de l'Usine sont conformes à l'affectation du quartier qui est d'un caractère mixte depuis toujours, soit industriel, nocturne et résidentiel.

La Ville et l'Association L'Usine ont effectué des travaux d'aménagement et d'insonorisation entre 1996 et 1998, qui ont rendu les activités conformes aux normes.

L'Usine, haut lieu de la culture alternative, rayonne non seulement au sein de la ville de Genève, mais sa renommée déborde les frontières, tant par son programme culturel que par son fonctionnement. L'offre vaste accueille un public jeune et de tous âges, de Genève et de l'extérieur, est accessible également aux gens de revenus modestes. Entre 2000 et 4000 personnes fréquentent l'Usine chaque semaine.

L'Usine est sollicitée par des écoles de gestion culturelle, des universités, des autorités politiques, pour partager avec eux ses expériences de l'autogestion, ainsi que son cadre permettant d'utiliser les synergies des différents espaces et activités culturelles. Chaque année, ils reçoivent des visites et plusieurs demandes pour effectuer des stages et des études universitaires.

Pour réaliser au mieux leurs buts d'une manière qui respecte les besoins des utilisateurs, des voisins et d'eux-mêmes, ils collaborent avec, entre autres:

- les autorités de la Ville: département de la culture, Service des bâtiments, Service de l'énergie, service Voirie – Ville propre, l'Unité Agenda 21, la police, la Délégation à la jeunesse (ponctuellement);
- des associations ou ONG oeuvrant dans la prévention: Epic et maintenant Nuit blanche;
- l'association de quartier Pro-Coulovrenière;
- des espaces culturels autogérés en Suisse et en Europe, des festivals à Genève (Bâtie, Black Movie, Média Nord-Sud, Festival des Voix, etc.).

Concernant la problématique de cohabitation, les responsables de l'Usine relèvent que l'Usine est la cible de différentes attaques par les habitants du quartier depuis le début de ses activités. Une accentuation des critiques est survenue lors de la construction des immeubles à la rue de la Coulovrenière, après la réalisation des travaux d'insonorisation. Même leur acquittement par le jugement du Tribunal de première instance n'a pas changé les données. Néanmoins, ils ne recherchent pas des relations conflictuelles. Depuis le début, ils sont animés par le souci de favoriser la cohabitation avec leurs voisins.

Différentes mesures ont été prises et vont être poursuivies:

*Au niveau de l'aménagement du quartier:*

- depuis le début, en 1989, l'Usine demande la fermeture de la rue de la Coulouvrenière, au moins la nuit, l'aménagement de la place des Volontaires, un meilleur éclairage de la rue du Tir, de la place des Volontaires et de la rue de la Coulouvrenière. Pro-Coulouvrenière a repris ces demandes sans résultat;
- l'Usine a installé et géré les premiers bacs à fleurs et les premiers bancs;
- actuellement, l'entrée principale et les coins du bâtiment sont nettoyés à leurs frais, lors des soirées du week-end.

*Dans le domaine aménagement du bâtiment:*

- des mesures contre le bruit ont été prises: insonorisation des salles et installation d'une ventilation;
- les concerts au Moloko finissent avant minuit.

*Les mesures contre le bruit du public:*

- différentes campagnes de sensibilisation ont été lancées: flyers, affichettes, banderoles (tel que «Les voisins dorment»).
- interdiction, dans la mesure du possible, de sortir avec gobelets et canettes;
- insonorisation des barrières;
- ramassages des bouteilles laissées sur la place lors des grandes soirées.

*Au niveau propreté:*

- construction d'un local de poubelles selon la demande de la Ville (également utilisé par des tiers);
- passage du service Voirie – Ville propre deux fois par jour et ainsi qu'à 5 h du matin le week-end.

*Dans le domaine sécurité et consommation des drogues:*

- service d'ordre pour garantir la sécurité du public lors des concerts et discos;
- surveillance de la place, le service d'ordre n'ayant pas le mandat d'intervenir sur la place publique;
- avertir la police et assister les personnes en danger (la police n'intervient que rarement);
- interdiction de tout deal et consommation de drogues à l'intérieur;
- contacts avec les dealers pour qu'ils respectent les règles;
- stand de prévention de drogues et du sida le plus souvent possible à l'intérieur de l'Usine;
- interdiction d'apporter des bouteilles et drogues à l'intérieur, contrôle par le service d'ordre.

*Mesures en vue:*

- relance d'une campagne de sensibilisation pour le respect des voisins;
- médiation entre les pétitionnaires et l'Usine dans les prochains six mois;
- coorganisation d'une fête de quartier – édition 2008 (si accepté par l'assemblée générale de Pro-Coulouvrenière).

*Quelques résultats de la collaboration, notamment avec la police et la Voirie – Ville propre:*

- la police ne doit quasiment jamais intervenir à l'intérieur, chose rare, le public se sentant en sécurité, une femme seule peut y aller sans problème;

- la police a confiance en eux, elle doit intervenir beaucoup moins que dans d'autres zones de vie nocturne.

*Et avec le quartier:*

- l'Association Pro-Coulouvrenière n'a pas signé la pétition, il y a une bonne entente entre le comité et l'Usine, avec le BFM et les commerces des alentours;
- reconnaissance par le département de la culture, les médias et les institutions culturelles pour les activités;
- reconnaissance du Service de l'énergie pour les efforts en économie d'énergie;
- bonne entente avec le service Voirie – Ville propre.

L'Association L'Usine se considère, par ses différentes activités culturelles, comme une entité indissociable. Sa raison d'être est de transformer cette richesse créative en projets hors du commun et en découvertes. L'ensemble fait de l'Usine un lieu socioculturel répondant à un public plutôt jeune, mais toutefois hétérogène et intéressé à découvrir une autre culture, loin du *mainstream*. Ils veulent poursuivre leurs activités journalières et nocturnes, ici, au cœur de la ville. Ils sont prêts à participer à la médiation proposée par M. Patrice Mugny. C'est certainement une des meilleures façons d'augmenter l'écoute et la tolérance. Nous attendons de cette procédure la dédramatisation de l'Usine comme source de tous les maux des habitants et une perception plus objective de la situation actuelle. Ils oeuvrent également sans arrêt contre une certaine presse qui aime les raccourcis. Ils continuent à se défendre contre l'amalgame entre l'Usine et les incidents qui sèment la peur.

Ils attendent que les autorités politiques prennent leurs responsabilités pour tout ce qui est en dehors de leur compétence; notamment une politique en matière de drogues qui vise la prévention, des interventions dans l'aménagement du quartier, le soutien financier et logistique pour que l'Association Pro-Coulouvrenière propose davantage d'activités, avec la collaboration de l'Association L'Usine.

Pour finir, ils demandent aux pétitionnaires le respect et la protection de leurs droits en tant que personnes: ils ont eu la surprise de voir une vidéo de source inconnue lors de la réunion avec MM. Mugny, Maudet et les pétitionnaires, le jeudi 17 janvier 2008. Ils supportent mal d'être filmés et pris en photo sans cesse, sans connaître ni les auteurs ni le public ciblé par la diffusion de ce matériel de preuve totalement polémique.

L'association est entièrement ouverte aux questions de la commission et espère vivement qu'elle la laissera continuer à couvrir un fort besoin d'une large partie de la population, déjà peu favorisée par la politique actuelle.

Des questions sont posées par des membres de la commission sur les problèmes relevés par les pétitionnaires, principalement l'insalubrité, le bruit et la drogue. Des faits assez violents ont même été mentionnés, deux meurtres et des blessés graves, ainsi que des agressions physiques et verbales. Concernant l'insalubrité, les pétitionnaires précisent que le lieu est toujours sale, alors que les intervenants mentionnent des nettoyages réguliers.

Les responsables de l'Usine répondent que ces représentations montrent bien le décalage entre les différentes perceptions subjectives. Ils signalent que la pétition a fait suite au Festival antifasciste, que le lieu a été effectivement sale à ce moment. Par contre, elle dit que le service Voirie – Ville propre n'a jamais vu de seringues dans les bacs à fleurs et que les meurtres n'ont pas eu lieu sur la place. On relève que les auteurs du meurtre du Russe ont été acquittés et l'autre, qui était un voisin, s'est effondré ici en rentrant chez lui après avoir été poignardé à la rue du Rhône, le service d'ordre de l'Usine ayant au demeurant alerté les secours et prodigué les premiers soins. Il est regrettable que les journaux gratuits mentionnent l'Usine, comme point de repère, alors que ce n'est pas là que les faits se produisent. La violence est un problème général, qui n'est pas lié spécifiquement à l'Usine.

Le service d'ordre de l'Usine ne peut pas se substituer à la police. La place des Volontaires est un lieu de rassemblement, également du Moulin à Danses et du Palladium. Un des objectifs de la médiation est de travailler sur une intervention raisonnable soit de la police, soit d'agents de civilité, car le personnel de l'Usine n'y est pas habilité.

Un meilleur éclairage sur la place, comme il avait déjà été revendiqué, pourrait être une bonne solution. Ils ont remarqué que, lors d'événements, lorsqu'il y a un éclairage spécial, cela fait fuir les personnes problématiques.

Les trois buvettes publiques ouvraient au départ 24h/24h. M. Ramseyer, alors responsable du Département de justice et police, a donné l'autorisation pour qu'elles ouvrent entre 8 h et 5 h du matin. Dans les faits, le Moloko ouvre de 20 h à 1 ou 2 h, le Zoo et le rez-de-chaussée le week-end jusqu'à parfois 5 h du matin.

En ce qui concerne les patentes et les conventions, chaque association de l'Usine gère sa buvette et est autonome.

Le Zoo ne bénéficie pas de subvention, l'argent gagné à la buvette est réinvesti pour payer l'infrastructure et accueillir les artistes. L'Usine a fait le choix de ne pas accepter de parrainages privés pour garder son indépendance. La place des Volontaires est une zone de convergence, où il est possible d'agir sur leur public, refaire une campagne de sensibilisation, mais il reste toujours une partie sur laquelle rien ne peut être fait.

Entre 5 h et 8 h du matin, il s'agit d'activités qui se déroulent dans les ateliers loués par la Ville, et qui ne sont pas sous le contrôle de l'Association L'Usine. La police répond parfois aux appels de l'Usine, mais pas toujours. Ce n'est pas pour autant une zone de non droit. Des interventions policières ne sont que très rarement nécessaires à l'intérieur. Avec la drogue, la sécurité est très stricte, de même qu'avec les personnes ivres qui sont parfois raccompagnées pour éviter les scandales.

Les barrières doivent être enlevées à 5 h du matin pour laisser le passage à la Voirie et aux Services industriels de Genève. L'Usine est aussi victime des clients qui viennent quand les bars environnants ferment, car l'Usine est le dernier endroit bon marché ouvert tard et, forcément, les gens y convergent.

L'Usine s'en tient aux activités mentionnées dans les statuts, la promotion, le développement de toute activité culturelle, théâtre, cinéma, musiques électroniques notamment. L'installation d'une climatisation au Moloko n'a pas été possible, mais ces locaux sont toutefois insonorisés. Le bâtiment de l'Usine est classé et les transformations ne peuvent parfois se faire sans de longues procédures. Le Moloko a pour règle d'arrêter tout bruit après minuit. Pour le reste du bâtiment, les travaux d'insonorisation ont été faits en 1998 et le bruit perçu de l'extérieur a extrêmement diminué. Le problème évoqué est le bruit des entrées et sorties des clients. Les horaires d'ouverture des buvettes sont les suivants:

- le Moloko ouvre de 18 h à 2 h;
- le rez-de-chaussée de 21 h à 2 h, et de 22 h à 5 h lors d'occasions particulières;
- le Zoo ouvre le week-end de 23 h à 5 h.

Le service d'ordre est formé par l'Usine, il lui est notamment rappeler qu'il doit agir avec tact, diplomatie et patience. Le Zoo a ouvert en 2001, plusieurs équipes de sécurité se sont succédé depuis. Si les activités de l'Usine devaient se terminer à minuit, les conséquences seraient que certaines associations seraient amenées à disparaître. De plus, fermer l'Usine à minuit ne va pas régler le problème, plus général, des incivilités. Un lieu plus éloigné pourrait même être plus malsain, la ville de Genève et les quartiers sont des environnements complexes. Il pense toutefois qu'une nouvelle campagne de sensibilisation au bruit auprès des clients, des aménagements au niveau de l'éclairage, de la circulation et de la sécurité pourraient favoriser le lieu.

#### **Séance du 4 février 2008**

*Audition de M. Boris Drahusak, codirecteur du département de la culture, et de M. André Waldis, conseiller culturel*

M. Drahusak explique qu'un processus a été mis en place à partir de la réception des pétitions. Le département a pris la situation très au sérieux. Il a été proposé d'organiser une séance, le 17 janvier 2008, avec des représentants de l'Usine, des habitants du quartier, de la Ville et de la Délégation à la jeunesse. Cette séance a permis de diminuer un peu la pression autour des différentes perceptions de la situation du quartier. De grands travaux quadripartites ont été mis en place, avec des représentants de l'Usine, des habitants, de la Ville et de l'Etat. Le Conseil administratif a validé cette séance du 17 janvier 2008, et des séances auront lieu jusqu'en été. Le processus comporte deux volets:

1. tenter d'arriver à une vision commune de la situation de part et d'autre, distinguer les faits tangibles des rumeurs pour arriver à une définition de la situation la plus objective possible;
2. profiter de ce processus de mise à niveau pour essayer d'ouvrir une médiation entre les deux positions.

La Ville est la principale responsable des problèmes du quartier, en particulier du fait que la situation que vivent les habitants n'a pas été prise en compte à sa juste valeur. L'idée du processus qui est en train de se mettre en place est de revenir en été avec un certain nombre de propositions acceptées par l'ensemble des acteurs concernés, ou alors, si la tentative échoue, avec un rendu politique à partir duquel le Conseil administratif se positionnera sur les décisions qui peuvent être prises à plus

ou moins long terme, en tenant compte des conséquences. M. Drahusak a l'impression que la médiation s'est bien passée, qu'elle a notamment permis de remettre l'Usine en perspective et de prendre acte que le quartier est en train de se modifier. Il faut que les différents acteurs intègrent cette modification, dans un sens comme dans l'autre. Le département de la culture pense que l'on peut arriver, d'ici à la fin juin, à rassembler ces points de vue très épars en prenant en compte que le monde urbain a ses contraintes, et en sachant que l'on ne peut pas assimiler l'Usine avec les problèmes de la drogue, etc.

M. Waldis ajoute que l'Usine a pris conscience que les habitants du quartier étaient très remontés, que leur émotion était très forte. Le but de cette médiation, qui va être menée tambour battant jusqu'en été, est qu'entre les habitants (qui ne sont pas une population homogène) et les gens de l'Usine on arrive à une définition commune des nuisances du quartier, celles qui sont réelles et celles qui ne le sont pas. A la fin du processus, on verra ce que la discussion entre ces différents groupements a pu amener et ce qui n'a pas pu être résolu.

Depuis vingt ans, ajoute M. Waldis, il y a eu à l'Usine beaucoup d'activités, ainsi que beaucoup de nuisances, des pétitions et des procès, c'est l'occasion de mettre cela à plat. Il mentionne une nuisance qui avait été relevée, le parcage sauvage, et qui s'est révélé être plus imputable au BFM qu'à l'Usine. Il pense, par ailleurs, qu'il faut intégrer à la réflexion sur la place des Volontaires le fait qu'Artamis va bientôt fermer et qu'un certain nombre de personnes qui le fréquentent vont peut-être se retrouver à l'Usine et créer de nouvelles tensions.

Cette réunion s'est faite avec l'Association des habitants de la rue du Tir, des membres de l'Association Pro-Coulouvrenière (qui n'étaient pas convoqués, mais qui sont venus quand même). Il ajoute que les habitants du quartier doivent être recensés et convoqués, car cela fait partie du processus.

La Ville de Genève avait réagi très vite, elle voulait en effet montrer que, en tant qu'autorité, elle ne prenait pas cela à la légère. Mais pour faire du bon travail, il faut tout de même prendre un peu de temps. Ce dossier étant un dossier récurrent, il y a plus à gagner à le traiter de manière stricte et complète qu'à se hâter et le bâcler. Le Conseil administratif a écrit au Conseil d'Etat pour lui demander qu'un représentant de la police cantonale participe au processus. La pétition parle de parcage sauvage, alors que l'on sait que les clients de l'Usine viennent majoritairement en bus et à pied. Il note également une certaine pression faite actuellement à l'égard des milieux alternatifs. Il mentionne également l'interdiction de fumer dans les lieux publics qui risque fort d'être votée prochainement et dont il faudra tenir compte. Il demande si l'éventualité de déplacer les activités de l'Usine à l'extérieur a été évoquée, sachant que cette solution pourrait ne pas régler tous les problèmes. L'Usine n'est pas soumise à la législation sur les auberges et les cercles pour les horaires d'ouverture. L'Usine bénéficie d'un statut particulier. Au commencement, ils avaient le droit d'ouvrir les buvettes 24h/24h, horaire qui a été ramené de 8 h à 5 h.

Si l'Usine bénéficie de ces conditions, c'est aussi que l'Association Etat d'urgence avait fait un travail de militant par rapport aux milieux culturels, en demandant des lieux qui ouvrent toute la nuit. Cela fait partie du mythe fondateur et de l'identité de l'Usine. A son avis, les activités qui posent problème ne sont pas les concerts, mais

les soirées techno et de musiques électroniques qui commencent à 1 h du matin pour finir très tard.

Les gens de l'Usine sont conscients de cela. Ils ont, par exemple, mis des balles de tennis sur les pieds des barrières en métal pour diminuer le bruit occasionné par leur déplacement. La question est de savoir jusqu'où ils doivent intervenir: lors des bagarres, par exemple, leur responsabilité est de 1,50 m hors du bâtiment, après quoi c'est le rôle de la gendarmerie, qui sera représentée lors de la médiation. Ils espèrent que des solutions seront trouvées, mais la question du suivi est également importante. L'intérêt de la médiation qui va être mise en place est que tous les acteurs prennent acte que les solutions à court terme ne sont pas les plus intéressantes, qu'il y a toute une série de problèmes connexes, et que la prise en compte doit être globale.

### **Séance du 18 février 2008**

*Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif, chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité*

M. Maudet précise que le champ d'intervention de la Ville de Genève est relativement restreint concernant les problèmes de nuisances sonores et d'insalubrité qui sont évoqués dans ces pétitions.

La capacité de répondre sur base légale est très réduite et pourrait être étendue par la police en faveur des agents de sécurité municipaux qui leur donnerait le droit d'agir sur les nuisances sonores sur le domaine public, mais peut-être également dans le domaine privé, ce qui demandera des aménagements au niveau équipement, formation et horaires.

La problématique de l'Usine n'est pas nouvelle, elle a été traitée de manière aiguë en 2001, alors que les habitants menaçaient de constituer une milice privée. Ce problème ne concernait pas directement la Ville, qui n'a strictement aucune compétence en matière de sécurité relative au deal. La politique cantonale a alors changé, avec l'exclusion des dealers de certains quartiers et leur dispersion, et la pression s'est relâchée autour de la place des Volontaires tout en étant augmentée ailleurs. Depuis l'automne passé, on ressent une tension croissante et une demande de la part des habitants, qui considèrent l'Usine comme un aimant à nuisances. MM Maudet et Mugny ont décidé de rencontrer les responsables de l'Usine et les habitants, la rencontre a eu lieu le 17 janvier 2008 au Palladium, les habitants ont pu parler, parfois de manière assez vive. On est arrivé au constat que la situation n'est pas admissible et on a décidé de tenter, d'ici à la fin juin, une médiation pour atténuer les nuisances, identifier ce qui pose problème. L'Usine a reconnu une certaine responsabilité. La médiation consiste en une série de rencontres, avec une série de mesures, comme l'aménagement de l'éclairage ou les balles aux pieds des barrières, et voir si le seuil de tolérance des habitants redescend.

M. Maudet précise que, la Ville étant le bailleur de l'Usine, elle possède le moyen de pression de l'éventualité de ne pas renouveler le bail pour tenter d'interdire les activités après 24 h. Mais il émet toutefois des doutes quant à l'efficacité de cette fermeture, en se demandant ce que vont faire les personnes qui ont l'habitude de

participer à ces concerts, le risque étant que des concerts sauvages soient organisés.

La place des Volontaires a la particularité d'être une sorte de «drive-in du deal». On constate que, lorsqu'on ferme une rue, cela est plus propice à l'extension des manifestations spontanées, ce n'est pour l'instant pas une mesure envisagée.

M. Maudet note que l'on fait état d'une recrudescence des nuisances depuis l'automne passé, à quoi s'ajoutent des craintes liées à la fermeture prochaine d'Artamis. Il pense également que les habitants ont droit à une certaine tranquillité (il ne sait pas ce qui était prévu dans leurs contrats).

M. Maudet pense que, pour qu'une société fonctionne, il faut pouvoir organiser le désordre. Si on ferme l'Usine, ce serait une victoire à la Pyrrhus. On sera cependant contraint de le faire, M. Mugny a été clair et les responsables de l'Usine l'ont compris. Maintenant, il est conscient que la culture alternative va avoir des problèmes à l'horizon 2009, avec la fermeture d'Artamis, à qui l'on ne peut simplement donner une friche industrielle de substitution. A terme, il ne voit cependant pas comment faire cohabiter ces différentes populations, ni où l'on pourrait déplacer l'Usine.

M. Maudet fait bien la différence entre les activités générales de l'Usine et les activités disco tardives, il ne s'agit pas de tout déplacer. Les agents de sécurité municipaux sont liés par leurs horaires et par leurs compétences. Ils n'ont aucun moyen d'action pour le deal, ils peuvent tout au plus contrôler l'identité du dealer et c'est frustrant. Ils assurent une présence dissuasive le plus tard possible dans la soirée.

### **Séance du 10 mars 2008**

*Audition de M. Jacques Folly, directeur du Service du commerce*

M. Folly explique aux membres de la commission que le Service des autorisations et patentes, qui dépendait précédemment du Département de justice et police, et l'Office cantonal de l'inspection du commerce, qui appartenait au Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures, ont fusionné le 3 décembre 2007 pour former le Service du commerce. Dorénavant, une seule entité traite des sujets qui préoccupent la commission. M. Folly précise que le problème des nuisances sonores des établissements publics est un problème important qui ne fait que grossir ces derniers temps.

M. Folly précise que certains quartiers de la ville comptent 435 établissements publics pour 10 000 habitants. Depuis 1990, on est pratiquement passé de 150 à 500 établissements. Au total, le nombre d'établissements publics a passé de 1000 à 3000, cela depuis que la loi ne permet plus de limiter leur nombre, la clause du besoin ayant été supprimée.

Les autorisations délivrées sont soumises à une procédure d'autorisation qui passe par l'ensemble des services de l'Etat et de la Ville, oeuvrant dans les secteurs de l'environnement et les nuisances sonores. La décision d'exploitation se situe au bout

de la chaîne et n'est prise qu'au moment où les avis positifs de l'ensemble des partenaires et l'avis de mise en service (AMS) ont été rendus.

Le Service du commerce est une police et une autorité administrative, tout ce qui est contrôle de la tranquillité publique est du domaine de la police et ne doit pas être mélangé avec les activités de contrôle des six inspecteurs du Service du commerce. Le fonctionnement est le suivant: le poste de police établit un rapport quand un établissement crée une nuisance sonore, ce rapport est fait, généralement, dans les dix jours suivant l'infraction et est transmis au Service du commerce en moyenne quarante-trois jours après. Le nouveau processus du Code pénal impose alors d'interpeller l'exploitant ou le propriétaire de l'établissement (droit d'être entendu), ce qui prend encore du temps. Il faut ensuite cinq jours pour éventuellement administrer une sanction. Le délai entre l'infraction et la sanction est donc en moyenne de soixante-huit jours.

Les sanctions sont des amendes (de 400 à 3000 francs) ou des restrictions d'horaire (jusqu'à un mois). Actuellement, le Tribunal administratif est relativement clément et diminue ses sanctions lors de recours, ce qui constitue une difficulté supplémentaire. Il informe encore la commission que, concernant la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH), le service a reçu 396 rapports de police en 2006 pour l'ensemble du canton. Les 93% de ces rapports ont été traités et il y a eu 84 sanctions dont 36 concernaient les Pâquis.

Le problème des terrasses est aussi dû à une libéralisation de l'occupation du domaine public. Les changements sont intervenus au niveau des dispositions légales. Avant, on parlait d'occupations, maintenant ce sont des empiètements, ce qui permet aux cafetiers-restaurateurs d'ouvrir des terrasses sur des places de parc.

Le Service du commerce a la possibilité de restreindre l'horaire des établissements problématiques, voire d'interdire les terrasses dans des cas extrêmes. En ce qui concerne le rangement des terrasses lorsque l'établissement ferme, c'est du ressort de la police.

Pour les établissements publics, depuis que la clause du besoin est tombée, l'on pourrait avoir des rues où il n'y a que des bistrotts car, au vu de la liberté de commerce et de l'industrie, il n'a pas de moyen de refuser d'autorisation à un établissement qui a reçu des préavis positifs de tous les services. Pour les terrasses, l'occupation du domaine public est gérée par les communes. Par contre, l'autorisation de l'exploitation de la terrasse, de son horaire et de son extension par rapport à son établissement principal est du ressort du Service du commerce.

L'Usine bénéficie d'une autorisation générale pour une buvette quasi permanente. Il y a des autorisations de spectacles spécifiques quand des groupes se produisent. L'Association de L'Usine a indiqué, d'une part, que les précautions prises à l'intérieur en matière de nuisances étaient bonnes et, d'autre part, que ce qui se passait à l'extérieur n'était pas de son ressort, tout en étant consciente qu'il y a un vrai problème sur la voie publique.

Les horaires autorisés pour les établissements publics sont jusqu'à minuit. Certains peuvent aller jusqu'à 1 h et 2 h le week-end, d'autres encore jusqu'à 4 h. On autorise

des dérogations, notamment pendant le Salon de l'automobile, à l'Escalade, durant les Fêtes de Genève et pendant la Fête de la musique.

Au total ce sont six collaborateurs qui contrôlent les établissements publics et les commerces. Ils ont sectorisé la ville en 42 secteurs et la campagne en 25, ils essaient de faire deux fois le tour par année.

### **Séance du 14 avril 2008**

*Audition de M. Claude Pahud, brigadier à la brigade urbaine et suburbaine, qui représente l'état-major de la gendarmerie*

M. Pahud est en charge de la police de proximité et a été îlotier durant sept ans à la Servette.

Concernant l'Usine, il précise que le quartier n'est pas délaissé par la police. L'Usine et la place des Volontaires ont toujours été un souci et un axe où les patrouilles font des passages réguliers. La police est donc présente et elle procède à l'interpellation de dealers. L'Usine attire du monde, la question est de savoir si l'on veut une Genève qui vit la nuit ou si l'on préfère une ville où tout ferme à minuit. Il ajoute qu'il participe au groupe de travail mis sur pied autour de l'Usine.

Les îlotiers travaillent jusqu'à 20 h au maximum, les autres policiers sont à même de sanctionner toute la nuit, mais il faut savoir que les patrouilles sont souvent occupées. Les agents de sécurité municipaux sont également habilités à contrôler les terrasses, cela fait partie de la discussion autour de leurs nouvelles attributions, qui pourraient aller dans le sens de plus de compétences concernant la LRDBH.

La population n'est pas moins tolérante, mais elle est plus procédurière. Il faut faire des déclarations, établir des rapports et cela prend du temps. Il y a 55-65 gendarmes pour l'ensemble du canton. Il rappelle que la loi oblige, notamment concernant les violences domestiques, de poursuivre d'office et sans plainte, ce qui occasionne également beaucoup de travail. Les tâches administratives prennent un temps fou et cela va encore changer avec le nouveau code de procédure pénale. Il y avait 750 policiers en 1985, 760 aujourd'hui, alors que le travail a plus que doublé.

Les effectifs de la Task Force Drogue ont été diminués, il ne reste plus que deux gendarmes. Il précise que n'importe quel inspecteur peut tout faire à Genève, ils sont habilités à intervenir sur n'importe quelle affaire de stupéfiant, bien que la Task Force Drogue et la brigade des stupéfiants soient spécialisées. La brigade de sécurité publique (BSP) est très présente, au Jardin anglais notamment. Le problème est qu'après quelque temps les dealers sont relâchés, renvoyés à la rue et qu'ils recommencent.

La brigade de proximité, est composée d'îlotiers. A la base, chaque gendarme a la même formation et est capable de toute faire, chacun peut ensuite s'orienter en fonction de sa sensibilité. Au niveau de la police de proximité, les gendarmes ont pour mission de créer des contacts, de nouer des liens et de créer leur réseau de compétence et de référence. Le volet répression est moindre par rapport au niveau prévention. La brigade de sécurité publique est la réserve prête à intervenir en cas

de manifestations spontanées, elle s'occupe des petites manifestations (1200 par année à Genève). M. Pahud précise que faire une année dans cette brigade est un passage obligé après la formation.

## **Séance du 2 juin 2008**

### *Débats et conclusion de la commission*

Le président, M. Wisard, annonce que la commission a reçu une réponse négative de M. Moutinot à sa demande d'audition en raison de la médiation en cours sur la question de l'Usine. Pendant cette période, les choses sont prises en main par le Conseil administratif, et le Conseil d'Etat ne souhaite pas intervenir à ce stade de la médiation.

Les membres de la commission qui proposent le classement de cette pétition considèrent que, si l'on renvoie une pétition au Conseil administratif, c'est que l'on admet que la demande des pétitionnaires doit être adoptée par le Conseil administratif, alors que l'on sait que les parties peuvent arriver à un accord différent. La minorité remarque que les parties ont été écoutées lors de la médiation. De plus, 30 à 40% des nuisances venaient du BFM et du trafic motorisé. Tout le monde reconnaît que la rue est un «drive-in de deal», mais cela relève de la compétence de la police.

De l'avis de la majorité des commissaires, la situation est assez grave, d'un point de vue citoyen, pour que l'on confie la tâche au Conseil administratif de poursuivre son travail afin de trouver une solution dans le sens d'un apaisement. Même si l'ensemble des sujets n'est pas entièrement de la compétence du Conseil administratif, ce dernier peut faire des propositions de solution. La majorité de la commission pense que cette pétition peut à nouveau être renvoyée au Conseil administratif, avec des recommandations actualisées.

La pétition P-141 sur cet objet a été déposée au Conseil municipal par les mêmes personnes le 2 mai 2005. Le Conseil municipal a accepté le rapport de la commission des pétitions le 21 février 2007 et voté le renvoi de la pétition au Conseil administratif. Le Conseil municipal a pris acte de la réponse du Conseil administratif lors de la séance plénière du 9 mai 2007 (voir annexe).

Un autre rapport avait été déposé, en 2002, sur le même sujet, demandant au Conseil administratif de faire respecter l'ordre, dans la mesure de ses compétences, et d'étudier des outils de prévention.

Il serait temps que le Conseil administratif se prononce sur ce sujet et prenne les mesures qui s'imposent pour le développement des activités culturelles, mais aussi pour le respect des habitants qui ont le droit à la tranquillité. La médiation est précisément l'outil approprié qui peut donner satisfaction sans forcément accepter toutes les propositions des pétitionnaires.

Formellement, les possibilités de la commission sont soit d'accepter les conclusions des pétitionnaires, soit de classer la pétition. Mais, comme il y a des démarches en cours, il est possible de renvoyer cette pétition au Conseil administratif. Les

anciennes pétitions ont tout de même permis de régler un certain nombre de problèmes: un local poubelles a été créé, des mesures contre le parcage sauvage ont été prises, le nombre d'ASM a été augmenté et l'isolation phonique de l'Usine a été améliorée pour diminuer le bruit à l'extérieur.

Lors de l'audition des pétitionnaires, ces derniers n'ont pas dit vouloir déplacer toute l'Usine, mais seulement certaines activités, celles qui pouvaient être considérées comme nuisibles. Tous les habitants ne se plaignent pas des activités de l'Usine, mais du bruit des entrées et sorties. Une proposition faite pendant la médiation a été de déplacer l'entrée sur le côté, ce qui pourrait éviter ces bruits. Il faut continuer dans ce sens, voir comment conserver les manifestations de l'Usine et de quelle façon réduire les nuisances.

Le président soumet la pétition P-205 au vote de la commission; le renvoi de cette dernière au Conseil administratif est accepté par 9 oui (3 S, 2 UDC, 1 R, 1 L, 1 DC, 1 AGT) contre 3 non (Ve).

Le groupe des Verts annonce un rapport de minorité.

*Annexes:*

- texte de la pétition P-205
- réponse du Conseil administratif à la pétition P-141

Société coopérative du Rhône  
Les habitants coopérateurs  
P.A. Mme A.-M. Stupf Schwarz  
12, rue de la Coulouvrenière  
1204 Genève

Genève, le 28 novembre 2007

Monsieur Guy Dossan  
Président du Conseiller municipal  
Ville de Genève  
Palais Eynard  
Rue de la Croix-Rouge 4  
1204 Genève

#### PETITION

**Insalubrités, nuisances et insécurité des habitants de la Coopérative du Rhône**  
**Quelle est la situation depuis le rapport P-141 A du 8 janvier 2007 ?**

Monsieur le Président

Le 17 mai 2005, nous avons envoyé un courrier au Conseil municipal de la Ville de Genève dont le contenu a été traité au sein de la commission des pétitions par votre prédécesseur, M. Jean-Pierre Oberholzer. Les soussignés ont été auditionnés le 14 novembre 2005 et le rapport de notre pétition intitulée « Parcage sauvage, insalubrité, insécurité et bruit à la rue de la Coulouvrenière » a été publié le 8 janvier 2007, réf. P-141 A. Ce rapport, publié près de 2 ans après le dépôt de la pétition demandait son renvoi au Conseil administratif.

Si les habitants de la coopérative du Rhône que nous représentons ont pu constater certaines améliorations en lien par exemple avec la pose de potelets pour empêcher le parking sur les trottoirs devant les entrées des immeubles, l'insalubrité du quartier reste malheureusement inchangée. De plus, nous assistons à une montée d'insécurité en lien avec la scène ouverte de la drogue et les concerts organisés par l'Usine attirant dans le quartier une population de noctambules prolongeant leurs soirées par des beuveries en plein air. Des agressions verbales mais également physiques nous ont été rapportées et nous inquiètent tout particulièrement.

En l'état, nous demandons à nos autorités de faire en sorte de rendre le quartier de la Coulouvrenière à ses habitants et de déplacer les activités nuisibles de l'Usine incompatibles avec un quartier d'habitations. Ce bâtiment, par ailleurs magnifique, pourrait ainsi être rendu à sa vocation initiale de promotion de la culture alternative.

Nous espérons que ces lignes retiendront votre attention et que les 60 familles de la Coopérative du Rhône pourront imaginer vivre plus sereinement dans les années à venir.

Veillez agréer, Monsieur le président, nos salutations distinguées.

Pour les habitants de la coopérative du Rhône

  
Anne-Michèle Stupf Schwarz

  
Michaël Von Mandach

1 document photos est déjà en votre possession

**Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 21 février 2007, sur la pétition intitulée: «Parcage sauvage, insalubrité, insécurité et bruit à la rue de la Coulouvrenière».**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-141 au Conseil administratif.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Par courrier du 2 mai 2005, les membres de la Société coopérative du Rhône, habitant un immeuble sis au 12, rue de la Coulouvrenière, ont déposé auprès du président du Conseil municipal une pétition invitant la Ville à:

- intervenir, s'agissant des véhicules garés sur le trottoir de la rue de la Coulouvrenière, lors de manifestations;
- entreprendre toutes démarches utiles à résorber les problèmes liés à l'insalubrité, du sol et de l'air, existant à la rue susmentionnée.

A titre liminaire, il convient de relever que, depuis le dépôt de la pétition, seules deux manifestations ont été autorisées dans le périmètre concerné (Fête des Volontaires, le 4 juin 2005; la Bâtie Festival, le 9 septembre 2006).

Ainsi, les nuisances dont fait état la pétition n'ont pu que diminuer.

En tout état, lors de la délivrance, par le service, des autorisations permettant l'organisation d'une manifestation sur le domaine public, une attention toute particulière est portée au respect des règles de sécurité. Des réunions techniques sont organisées systématiquement, auxquelles participent notamment les représentants du Service d'incendie et de secours, de la gendarmerie ainsi que de la Sécurité civile.

De plus, de manière générale, depuis plus de deux ans maintenant, les patrouilles d'agents de sécurité municipaux (ASM) ont été intensifiées dans le secteur concerné. Plus de 2000 amendes d'ordre ont été infligées dans le secteur (bruit, salubrité, véhicules mal stationnés, etc.). La présence des ASM est encore plus marquée, dans l'hypothèse où une manifestation sur le domaine public est organisée.

Au surplus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, une procédure a été élaborée par le service, permettant une meilleure gestion du stationnement des véhicules appartenant aux organisateurs de manifestations qui ont lieu dans les bâtiments de l'Usine. La procédure précitée a permis de réduire sensiblement le nombre de véhicules garés, notamment sur la place des Volontaires et de sanctionner systématiquement les

automobiles appartenant aux visiteurs des diverses manifestations qui ont lieu dans les bâtiments culturels du quartier.

Enfin, en collaboration avec le Service Voirie – Ville propre, le nettoyage dans ce quartier a été renforcé. Des locaux pour conteneurs ont été créés et un suivi régulier, notamment avec les exploitants de l'Usine, a été instauré.

L'ensemble des mesures brièvement décrites ci-dessus a conduit à une amélioration sensible, tant de la sécurité que de la salubrité, dans le quartier.

Il convient toutefois de rappeler que les seules manifestations qui sont encore organisées régulièrement dans le périmètre visé par la pétition se déroulent sur le domaine privé, notamment dans les bâtiments de l'Usine. Aucune autorisation du service n'est dès lors nécessaire pour ce type d'organisations.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*André Hediger*

Le 18 avril 2007.

## **B. Rapport de minorité de Mme Sarah Klopmann.**

### **Préambule**

Ce rapport concerne plus précisément la P-205, mais il est précédé du rapport de minorité sur la P-204. Ces deux pétitions ont en effet été étudiées ensemble en commission des pétitions et sont étroitement liées.

Mes deux rapports de minorité sont donc à lire l'un avec l'autre tant l'argumentaire va dans le même sens. Ils poursuivent en effet les deux le même but, à savoir la défense des activités de l'Usine.

### **Argumentaire**

Les pétitionnaires expliquent cette pétition comme un rappel de leur P-141 (Parcage sauvage, insalubrité, insécurité et bruit à la rue de la Coulouvrenière) déposée il y a quelques années. Mais il se trouve que tout avait déjà été mis en œuvre pour régler la majorité des problèmes que mentionnait cette précédente pétition (insonorisation du bâtiment, construction d'un local poubelles fermé).

Subsiste encore juste le problème du parcage sauvage. Une solution serait alors de fermer la rue de la Coulouvrenière au trafic automobile. Evidemment, les Verts en seraient ravis.

Les pétitionnaires, contrairement aux derniers (ceux de la P-204), disent qu'un des gros problèmes est le deal et la drogue. Effectivement, on sait maintenant qu'il y a à cet endroit un « drive in » du deal. Des gens viennent en voiture acheter leur marchandise et continuent leur route. Mettre en zone piétonne cette rue serait là encore une solution. Ce « drive in » n'est absolument pas en lien avec les activités de l'Usine, puisque ces personnes ne s'y arrêtent même pas. Nous le savons toutes et tous, depuis la zone d'exclusion à la gare, la scène de la drogue s'est étendue. Il ne me semble pas que l'on accuse les lieux publics des autres quartiers d'être responsables de cet état de fait lorsqu'eux-mêmes luttent contre le deal. Les personnes impliquées dans les activités et la gestion de l'Usine font déjà tout ce qu'ils sont en mesure de faire pour lutter contre les problèmes de drogue. Il n'y a d'ailleurs pas de deal dans le bâtiment. Et ce n'est pas aux gens de l'Usine de résoudre ce problème sur la voie publique. Cela incombe à la police.

Malheureusement la commission n'a pas pu auditionner M. Moutinot, Conseiller d'Etat en charge du département des institutions - et donc de la police, pour savoir quelle est sa politique face à ces problèmes de deal. C'est le Conseiller d'Etat lui-même qui a refusé de venir s'exprimer devant notre commission. Il n'a pas non plus accepté que la commission puisse voir l'îlotier en charge de ce quartier, qui a, lui, une réelle connaissance et objectivité des faits. Il aurait pu nous certifier qu'il n'y a pas plus, mais moins, d'ennuis ici que devant d'autres lieux de soirée. On a pu uniquement entendre des personnes intermédiaires, en lien avec d'autres pétitions ayant trait aux nuisances sonores (Pâquis,...).

Les pétitionnaires demandent donc maintenant de déplacer les activités "nuisibles" de

l'Usine.

Mais que sont ces activités nuisibles?

Il est faux de (faire) croire que le bruit dont se plaignent ces voisins provient des salles de soirées. Ces salles ont été insonorisées ; de gros travaux ont été fait pour cela il y a quelques années. Si les pétitionnaires entendent de la musique émanant du bâtiment, celle-ci ne provient pas des salles de nuit, mais du bar (uniquement lorsque les fenêtres sont ouvertes), qui ferme à l'heure de fermeture des autres bars, alors qu'il a légalement le droit d'ouvrir jusqu'à 5h, puisque cette autorisation est donnée à toute l'Usine.

Le bruit des soirées n'est donc pas en cause.

Le bruit des barrières est ensuite mentionné. Ils ont cherché des solutions. Cependant, l'Usine est obligée d'enlever ces barrières après les soirées, pour laisser la place libre et pour permettre à la Voirie de passer enlever la saleté dont se plaignent justement les pétitionnaires. Mais alors c'est la Voirie qui fait du bruit...

Puis il y a les déjections, et surtout, les rats. Peut-être suis-je naïve, mais je pense que les rats sont là plutôt car nous en sommes en milieu urbain et vers l'eau, que pour aller à l'Usine.

Les habitant-e-s estiment que les activités de l'Usine sont incompatibles avec un quartier résidentiel. Mais il se trouve justement que ce n'est pas un quartier d'habitations, mais un quartier mixte : d'habitations et d'activités. Tout le monde dit vouloir une ville mixte, mais personne ne la veut jamais devant chez lui. Par ailleurs, l'Usine était là avant leur immeuble. Effectivement, l'Usine était à l'époque momentanément fermée pour travaux. Mais si on les a trompés, la logique voudrait alors qu'ils se retournent contre les personnes en cause. De plus, la question de l'opportunité de construire quoi et où est aussi à se poser...

Certain-e-s commissaires ont dit que dans ce débat ne devait pas être mentionné la qualité artistique de ce que propose l'Usine, considérant même que ce critère ne concernait pas les activités mises en cause.

Mais si l'on juge de ce qui est nuisible, jugeons aussi de ce qui ne l'est pas, de pour qui ça l'est et, surtout, de ce que deviendront ces nuisances après. Et cette fois pas uniquement sous les fenêtres de ces pétitionnaires.

Les espaces culturels autogérés sont de plus en plus rares à Genève et il serait catastrophique, tant pour le public et les artistes que pour Genève, d'en détruire le bastion.